

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

### ARRETE PORTANT LEVEE D'INTERDICTION DE BAINNADE – PLAGE DU CAP-COZ

#### Le Maire de la Commune de Fouesnant,

- VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 et 2 et L2213.1 et 2,
- VU le Code Pénal,
- Vu le Code Rural et notamment les articles R231-35 à R231-59,
- VU le Code de la Santé Publique,
- VU le Code l'environnement,
- VU le règlement sanitaire départemental,
- VU la demande de l'ARS en date du 12 juillet 2024 invitant le Maire à abroger l'interdiction de baignade sur la plage du Cap-Coz,

#### CONSIDERANT

- Que les résultats du prélèvement de recontrôle des eaux de baignade réalisé le 10 juillet 2024 ne relèvent plus de contamination par la bactérie « entérocoques intestinaux »,

## A R R E T E

**Article 1** : L'arrêté AT-2024/252 portant interdiction de baignade à Cap-Coz est abrogé à partir de ce jour.

**Article 2** : Le présent arrêté sera affiché en mairie.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs,
- et dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FOUESNANT,
- Monsieur le Commandant de la Brigade nautique de LA FORET-FOUESNANT,
- Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de FOUESNANT,

Les agents assermentés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FOUESNANT, le 12 juillet 2024

Le Maire,



Roger LE GOFF



*Copie* : ARS, Service communication, Capitainerie, Office de tourisme, SDIS, CCPF

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 Contour de la Motte, 35044 RENNES) dans le délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

